

9 NOVEMBRE 1993

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux demandes d'inscription d'un bien relevant du patrimoine immobilier sur la liste de sauvegarde et aux demandes de classement visées à l'article 18, § 2, de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier.

Annexe IV

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN BIEN RELEVANT DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'association sans but lucratif .....  
dont le siège social est établi rue .....  
à .....  
sollicite pour le bien sis à .....  
rue.....n°.....  
cadastré ou l'ayant été .....

l'ouverture de la procédure de classement de ce bien sur la liste de sauvegarde, en application de l'article 18, § 2 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à a conservation du patrimoine immobilier.

La présente demande est fondée sur les éléments suivants:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 novembre 1993 relatif aux demandes d'inscription d'un bien relevant du patrimoine immobilier sur la liste de sauvegarde et aux demandes de classement visées à l'article 18, § 2, de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier. elle joint à la présente demande les documents et renseignements requis. à savoir:

- 1° une copie des annexes du Moniteur belge dans lesquelles ont été publiés ses statuts et leurs modifications éventuelles;
- 2° une liste reprenant les nom, prénom. adresse. date de naissance. numéro de la pièce d'identité et signature des 150 personnes âgées de 18 ans au moins et domiciliées dans la Région qui demandent le classement de ce bien;
- 3° une description sommaire du bien ainsi que sa dénomination éventuelle;
- 4° une copie de l'extrait de la matrice cadastrale relatif au bien concerné;
- 5° au moins quatre photographies en couleurs significatives du bien, des bâtiments contigus et du voisinage, permettant d'évaluer correctement la situation du bien et son aspect et prises d'au moins deux angles différents.

A ....., le .....

Pour l'ASBL:

Deux administrateurs